

Élection présidentielle
10 et 24 Avril 2022

40
jours

jusqu'au
1er tour



FÉVRIER 2022 - La lettre de l'État dans le Lot

VISITE OFFICIELLE : Barbara Pompili, en visite au SYDED du Lot



Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, s'est déplacée en Occitanie, lundi 21 et mardi 22 février 2022.

Après une halte dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne, la ministre a terminé son déplacement dans le Lot, mardi matin. Accueillie par le préfet, elle a découvert les installations du SYDED du Lot, situé entre Catus et Crayssac.

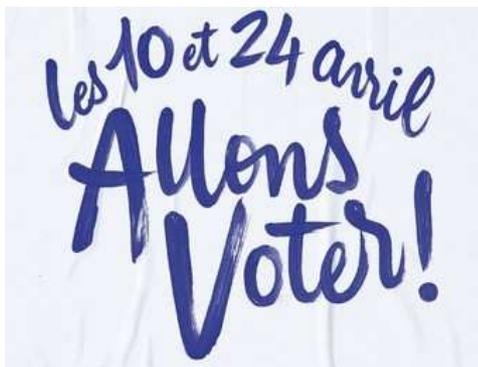
À cette occasion, elle a inauguré la **nouvelle unité de tri des déchets du SYDED**, Valotri, et visité le hall d'alimentation et de dépôt, le hall de tri par affinage manuel, le hall de conditionnement et le hall de stockage des balles. Cette visite lui a également permis d'échanger avec les salariés du centre de tri présents.

Enfin, elle a salué la **modernité des installations** à l'occasion d'un [discours](#) au siège social du SYDED, devant les élus et personnels de la structure.



La ministre a par ailleurs évoqué l'hydrogène vert et les zones à faibles émissions lors de son déplacement dans la région.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : Inscrivez-vous sur les listes électorales



Dans quelques semaines, les Français seront appelés aux urnes. La prochaine élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant la majorité et ayant réalisé leur recensement, ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française.

Si vous vous trouvez dans une autre situation, vous devez **faire la démarche de vous inscrire dans la commune** de votre choix.

Pour vérifier votre situation électorale rendez-vous sur le site <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pour l'élection présidentielle, vous avez **jusqu'au mercredi 2 mars 2022** pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier papier.



Si vous choisissez de vous inscrire par courrier en envoyant un formulaire CERFA à votre mairie, celle-ci doit recevoir le formulaire avant le 4 mars.

Dans certains cas particuliers, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au dixième jour précédant le scrutin** (fonctionnaires ou agents mutés ou admis à la retraite, déménagement pour motif professionnel, jeunes non recensés et qui ne sont pas inscrits automatiquement etc.).

COVID-19 : Les mesures d'allègement à partir du 28 février



Depuis le début du mois de février, le gouvernement a annoncé la **levée progressive des mesures destinées à limiter l'évolution de l'épidémie**. Dès le 2 février, les **jauges ont été levées** dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres...). En entreprise, le télétravail n'est plus obligatoire mais reste recommandé. **Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur depuis le début février.**

Depuis le 15 février, les personnes souhaitant garder un pass vaccinal valide doivent effectuer leur **rappel vaccinal, dans les quatre mois suivant la deuxième dose de vaccin**. Le délai de validité du certificat de rétablissement est réduit, quant à lui, de 6 à 4 mois.

Depuis le 16 février, les **discothèques ont réouvert** dans le respect du protocole sanitaire. Les concerts debout peuvent également reprendre. La **consommation** est à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports, de même que la consommation debout dans les bars.

À compter du 28 février, le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la **fin de l'obligation du port du masque dans les lieux clos soumis au passe vaccinal (restaurants, cafés, cinémas, théâtre, musées...)**. Le **port du masque en intérieur est maintenu dans les transports en commun (bus, trains, avions...)** et les **lieux clos non soumis au passe vaccinal (hôpitaux, administrations, services publics, magasins, bureaux...)**.

Pour les personnes cas contact, le ministre a également annoncé qu'un seul test de dépistage est nécessaire, deux jours après l'avertissement, contre trois tests auparavant.

Par ailleurs, le **protocole sanitaire scolaire sera allégé** à la rentrée des vacances de février, le 7 mars.

La situation sanitaire est en nette amélioration depuis quelques semaines, bien qu'elle soit toujours supérieure à la moyenne nationale. Le taux d'incidence s'élève à 845,4, et le taux de positivité est de 30,8 %. Le Lot compte 54 patients hospitalisés, dont 5 en réanimation.

FRANCE RELANCE : De nouveaux projets financés en 2022



Avec **plus de 87 millions d'euros déployés dans le département** depuis la mise en oeuvre du plan de relance en septembre 2020, les collectivités, les entreprises et les habitants du Lot ont pu amorcer leurs projets d'investissements ou de rénovation énergétique :

- 49,26 millions d'euros pour les entreprises ;
- 24,17 millions d'euros pour les collectivités et autres structures publiques (hors associations) ;
- 12,35 millions d'euros pour les particuliers ;
- 1,09 million d'euros pour les associations.

Depuis le début de l'année, **de nouveaux projets des collectivités territoriales et des entreprises ont été financés en partie par France Relance, et notamment la dotation régionale d'investissement.**

Cette dotation a permis de financer deux projets : la **réhabilitation de la gare de Figeac**, pour un montant de 1 813 333 €, soit 67 % du montant total du projet, et la **rénovation du lycée professionnel Quercy Périgord de Souillac**, pour un montant de 1 376 145 €, sur 2,5 millions d'euros de travaux.

Par ailleurs, **l'entreprise OMNIBOIS**, scierie qui alimente en partie les chaufferies bois du SYDED, a obtenu une aide de 400 000 € dans le cadre du plan de soutien à **l'investissement industriel.**

EMPLOI : Le contrat d'engagement jeune dès le 1er mars 2022



Disponible à partir du 1er mars 2022, le Contrat d'engagement jeune est un **parcours entièrement personnalisé** qui peut durer de **6 à 12 mois** en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un **accompagnement** par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- d'un **programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- d'une **allocation** pouvant aller jusqu'à 500 € par mois sous conditions.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) ;
- sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation ;
- sans projet professionnel défini ;
- pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières ;
- prêts à s'engager à suivre le programme.

Toutes les informations sont disponibles sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune>.

Vendredi 4 mars, le **premier contrat d'engagement jeune du Lot** sera signé, à Figeac, en présence d'Anne-Cécile Vialle, sous-préfète de Figeac, et Michael Ohier, directeur général adjoint de Pôle emploi.

CÉRÉMONIE : Le Lot rend hommage aux trois gendarmes tombés en service en 2021



Michel Prosic, préfet du Lot, a présidé la **cérémonie d'hommage aux héros de la gendarmerie morts dans l'exercice de leur devoir**, mercredi 16 février.

Trois gendarmes sont décédés en 2021 alors qu'ils servaient la Nation :

- la maréchale des logis chef Jennifer BENET, du groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie départementale d'Hyères, 36 ans ;
- le maréchal des logis chef Claude RUOCCO, du PSIG de Dardilly, 53 ans ;
- le gendarme Gaëtan BINET, de la Brigade de proximité de Port-Jérôme-sur-Seine, 27 ans.

Le préfet du Lot était accompagné du colonel Philippe Phavorin, commandant du groupement de la Gendarmerie du Lot, lors de cette cérémonie qui a pris place à la caserne du général Ambert, à Cahors.



SERVICES : Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) accessible en ligne



Le nouveau système français d'informations sur les armes (SIA) est opérationnel depuis le 8 février pour les chasseurs.

Il s'ouvrira progressivement au cours du 1er semestre 2022 à l'ensemble des **détenteurs particuliers** (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski (biathlon) et de tir sportif et collectionneurs) ainsi qu'aux **détenteurs d'armes non licenciés** (anciens licenciés des fédérations de tir sportif, de ball-trap et de ski ainsi que les détenteurs ayant trouvé ou hérité d'armes).

Les chasseurs détenteurs d'armes doivent obligatoirement créer un compte dans le SIA pour acquérir une arme.

Ce nouveau système est une avancée remarquable en termes de **modernisation de la politique publique de détention d'armes** en France puisqu'il va entraîner des mesures de **simplifications administratives** importantes et une **dématérialisation** totale des démarches administratives de détenteurs.



85 suspensions administratives du permis de conduire en janvier 2022



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions.

Janvier 2022 :



Chiffres non consolidés

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :


**PRÉFET
DU LOT**
 Liberté
Égalité
Fraternité



[Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)
 La site officiel de l'administration française

[gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)

[Legifrance](https://www.legifrance.gouv.fr)

[france.fr](https://www.france.fr)
 La France et vous

[data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)
 Données publiques

[interieur.gouv.fr](https://www.interieur.gouv.fr)
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner de cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés